



L'accouchement et les soins d'enfant font partis des grands événements de la vie. Ici on explique les formalités nécessaires et les assistances de soins d'enfant .

1 Grossesse

Le fait d'être enceinte et d'accoucher se traduit par la prise d'une grande responsabilité face à l'enfant qui va naître. Pour le couple ainsi que pour l'enfant, la grossesse et l'accouchement doivent se dérouler dans les meilleures conditions.

Dès que vous savez que vous êtes enceinte, faites la déclaration de grossesse auprès de la mairie de votre domicile

Au Japon on délivre le carnet de maternité et de santé à la femme enceinte, également on organise des cours donnant des connaissances et des techniques concernant la grossesse/l'accouchement/les soins d'enfant.

1-1 Quand on est enceinte

Vous devez déclarer votre grossesse à la mairie du domicile de la mère. Chaque mairie ayant des guichets différents à la réception de cette sorte de déclaration, pour plus de précision, se renseigner auprès de votre mairie. Une fois la déclaration de grossesse déposée, on reçoit le carnet de maternité et de santé maternelle et infantile.